


Anhörung zum Agrarpaket 2016

Audition sur le train d'ordonnances 2016

Consultazione sul pacchetto di ordinanze 2016

Organisation / Organizzazione	Association des groupements et organisations romands de l'agriculture (AGORA)
Adresse / Indirizzo	Avenue des Jordils 5 Case postale 1080 1001 Lausanne
Datum, Unterschrift / Date et signature / Data e firma	Lausanne, le 18 avril 2016 

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme elektronisch an schriftgutverwaltung@blw.admin.ch.

Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns Ihre Stellungnahme elektronisch als Word-Dokument zur Verfügung stellen. Vielen Dank.

Merci d'envoyer votre prise de position par courrier électronique à schriftgutverwaltung@blw.admin.ch. Un envoi **en format Word par courrier électronique facilitera grandement notre travail. D'avance, merci beaucoup.**

Vi invitiamo a inoltrare i vostri pareri all'indirizzo di posta elettronica schriftgutverwaltung@blw.admin.ch. **Onde agevolare la valutazione dei pareri, vi invitiamo a trasmetterci elettronicamente i vostri commenti sotto forma di documento Word. Grazie.**

Allgemeine Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali:		
Les modifications proposées étant principalement des adaptations au droit européen, nous les acceptons. Nous nous permettons toutefois quelques remarques de détails.		
Artikel, Ziffer (Anhang) Article, chiffre (annexe) Articolo, numero (allegato)	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
Annexe 1, ch. 1 Cire d'abeilles	Pour la cicatrisation et la fermeture des plaies provenant de la taille des arbres dans la culture fruitière, dans la viticulture et dans la culture de plantes ornementales	La cicatrisation et la fermeture des plaies peuvent aussi être utiles dans d'autres cultures, par exemple les cultures maraîchères. Cette demande correspond d'ailleurs aux règles de l'UE.
Annexe 1, ch. 1 Cires végétales	Pour la cicatrisation et la fermeture des plaies provenant de la taille des arbres dans la culture fruitière, dans la viticulture et dans la culture de plantes ornementales	Voir cire d'abeilles
Annexe 1, ch. 3 Hydroxyde de calcium	Fongicide seulement sur les arbres fruitiers, y compris les pépinières, pour lutter contre <i>Nectria galligena</i>	L'hydroxyde de calcium est un moyen de lutte efficace contre la <i>drosophila suzukii</i> . Il s'agit donc de ne pas s'en priver.
Annexe 1, ch. 3 Phosphate de fer III (orthophosphate de fer III)	Épandre sur toute la surface entre les plantes cultivées	Dans certaines cultures, l'épandage en prélevée est plus indiqué. Cette restriction a des causes historiques qui ne répondent à aucune demande du secteur bio. Elle peut donc être abandonnée.
Annexe 1, ch. 3 Préparations à base de chaux	Pour la cicatrisation et la fermeture des plaies provenant de la taille des arbres dans la culture fruitière, dans la viticulture et dans la culture de plantes ornementales	Voir cire d'abeilles
Annexe 3, partie B, ch. 1 Acide acétique / vinaigre	Acide acétique / vinaigre Seulement issu de la production biologique Pour la transformation du poisson, seulement d'origine biotechnologique (sans recours aux OGM)	Le vinaigre de qualité biologique est déjà aujourd'hui autorisé partout en tant qu'ingrédient. Il n'est pas possible d'obtenir de l'acide acétique issu de la production biologique et utilisable en tant qu'auxiliaire de transformation. Enfin, l'interdiction des OGM est réglée de manière générale.

BROUILLON